EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VIOLAY

Séance du 08 octobre 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le 08 octobre à 9 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame CHAVEROT Véronique, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15 Nombre de conseillers municipaux présents : 11 Nombre de conseillers municipaux votant : 12

CHAVEROT Véronique PALAIS Jean-Claude POIRON Jean-Pierre ESCOFET Danièle COLLON Colette DENIS Chantal CHAVEROT GILBERT GIROUD Marc PERRIER Guy LAURENT Michel MUZELLE Robert

Excusés:

SERRAILLE Joëlle : pouvoir à COLLON Colette

LANGE Audrey BISSAY David MESSAOUDI-PERRET Merryl

Secrétaire de séance : Danièle ESCOFET

2024.08.02

Objet: Pôle enfance - jeunesse: Décision modificative n°3:

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote des Virements de Crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2024 :

CREDITS A OUVRIR

Imputation	Nature	Montant
23 / 2313 / 0212 / 072	Constructions	919 485,51
23 / 2313 / 0212 / 073	Constructions	425 687,22
23 / 2313 / 0212 / 074	Constructions	221 006,89
23 / 2313 / 0212 / 075	Constructions	273 952,38
20 / 2031 / 0212 / 074	Frais d'études	2 243,11
20 / 2031 / 0212 / 066	Frais d'études	49 651,62
20 / 2031 / 0187 / 067	Frais d'études	4 624,38
041 / 2313 / OPFI / 001	Constructions	132 305,51
16 / 1641 / OPFI	Emprunts en euros	518,00
21 / 215731 / OPNI	Matériel roulant	42 504,49
21 / 215738 / OPNI	Autre matériel et outillage de voirie	7 988,00
	То	tal 2 079 967,11

CREDITS A REDUIRE

Imputation	Nature	Montant
20 / 2031 / 0212 / 073	Frais d'études	15 577,22
20 / 2031 / 0212 / 072	Frais d'études	31 061,51
21 / 21351 / 0212 / 075	Bâtiments publics	264 072,00
21 / 21351 / 0212 / 072	Bâtiments publics	942 700,00
20 / 2031 / 0212 / 075	Frais d'études	9 880,38
21 / 2152 / OPNI / 013	Installations de voirie	518,00
21 / 215738 / 0099	Autre matériel et outillage de voirie	7 988,00
23 / 2313 / OPNI	Constructions	42 504,49
21 / 21351 / 0212 / 074	Bâtiments publics	223 250,00
21 / 21351 / 0212 / 073	Bâtiments publics	410 110,00
041 / 2315 / OPFI	Installations, matériel et outillages techniques	132 305,51
	Tota	2 079 967,11

⇒ Le conseil municipal après avoir délibéré décide d'approuver la décision modificative n°3 ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

A VIOLAY, le 28 novembre 2024,

La secrétaire de séance : Danièle ESCOFET

Le Maire, Véronique CHAVEROT.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 042-214203341-20241008-202408002-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/12/2024 Publication : 09/12/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Conformément aux dispositions de l'article L. 2131-1 du Code Général des collectivités territoriales, la date de publication sur le site internet de la commune attestée est le 06./12/2024. Madame le Maire

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que cet acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de LYON situé au 184 rue Duguesclin, 69433 LYON Cédex 03, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site <u>www.telerecours.fr</u>.